Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 18 Octobre 1905. — No. 49

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
TELEPHONE 3377

The Library
Governm. Offices

Librairies Keroack

M. Keroack.
RUE DUMOULIN,
Saint-Boniface.

M. D. Keroack.
COIN DES RUES MAIN ET WATER
En face de l'Hôtel Manitoba,
Winnipeg

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés

TELEPHONE 1224

Parrish & Lindsay

Receveurs, Vendeurs et Exportateurs de Grain

Blé, Avoine,
Orge, Lin, Farine,
Farine d'Avoine, Son,
Gru, Balle.

Grain Exchange, Winnipeg.

Rapellez-Vous

Toujours du papier a enduit de

EDDY

Garde la chaleur et arrête le froid.

Ecrivez pour échantillons et prix

TEES & PERSSE Ltd.

Agents Winnipeg.

G. Olafson & Co.

FARINE D'AVOINE, ET
VARIETÉS DE TOUTES LES
FARINES, GRAINE DE
LIN ET SARRAZIN

Bloc Olafson, rue King, Winnipeg



VINS,
CIGARES,
PIPES,
VERRES.

J. B. LECLERC,

MARCHAND DE LIQUEURS, GROS ET DETAIL

Rue Dumoulin, St-Boniface

Téléphone 2561. B. de P. 4

Jos. Dallaire — J. A. Charette — Jean Daoust

Dallaire, Charette & Daoust

Ferblantiers, Plombiers, Poseurs d'Appareils a Gaz et de Chauffage a Eau Chaude et a Vapeur

COUVREURS EN ARDOISES, METAUX ET GRAVIERS

Appareils a Vapeur pour Buanderies et Cuisines

Negociants en Metaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, Etc.

TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE POUR EDIFICES PUBLICS, EGLISES ET COUVENTS UNE SPECIALITE

B. de P. 145 — Tel. 3399

ST. BONIFACE, MAN.

H. LEBLANC

BARBIER-COIFFEUR
BLOCK DE L'HOTEL QUEBEC
Avenue Taché St. Boniface

Tables de Pool
OUVERT A TOUTES HEURES.

DR. G. A. DUBUC

BUREAU A WINNIPEG:
204 BLOCK McINTYRE
TELEPHONE 110
Heures de Consultations, 2 a 5 P. M.

RESIDENCE: AVE. PROVENCHER
HEURES DE CONSULTATIONS
9 à 12 a. m. et 7 a 9 p. m.
TELEPHONE 1347

Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

JOS. LECOMTE,

Notaire Public.
TERRES A VENDRE.

Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba
Argent à Prêter.

197 RUE LOMBARD - Winnipeg

A. J. H. DUBUC.

AVOCAT, SOLLICITEUR, NOTAIRE, ETC., ETC,
BLOC McINTYRE,
Chambre 313.
Winnipeg.
Teléphone, 384.

Dr. Z. Peatman

Ex Medecin et Chirurgien resident de l'hopital St. Boniface.

320½ Main Street Winnipeg au dessus du magasin Burke et la pharmacie Bertrand, vis-à-vis la gare du Canadian Northern Railway.

HEURES DE BUREAU:—9 à 11 a.m. 2 à 5 p.m 7 à 9 p. m.
Visite tous les jours à l'Hôpital de Saint-Boniface.

Telephone 2247.
Service de Jour et de nuit.

JOSEPH BERNIER. — NOEL BERNIER

Bernier & Bernier,

AVOCATS.
(Argent à prêter sur hypothèque)
Chambres 512-514, *Bloc McIntyre*
Rue Principale, Winnipeg
Tel. No. 2079

Dr J. H. O. LAMBERT

Résidence St. Boniface, Phone 1245.
HEURES DE BUREAU.—8 à 9 a.m., 12 à 3 et 6 à 8 p.m.
Visite tout les jours a l'Hopital St, Boniface.

Les montres de Porte sont fabriquées avec le meilleur métail, le plus dur et le plus solide.

Une garantie est donnée avec chaque montre.

THOS. J. PORTE Ltd.

BIJOUTIERS
104 Rue Principale, Winnipeg Man
On parle Français.

J. P. Raleigh,

D.D.S.—DENTISTE.
No. 536½, *Rue Main, Winnipeg*
BLOC CHRISTIE,
Coin des rues Main et James

La population française sera toujours certaine d'avoir satisfaction en allant chez M. le Dr Raleigh. Ouvrage garanti
N'oubliez pas la place :—
536½, *Rue Main, Winnipeg*

Dr Louis F. BOUCHE

Chirurgien-Dentiste

Elève du Collège dentaire de la Nouvelle-Orléans; membre fondateur de la Société de Stomatologie; gradué du Collège dentaire de Chicago, college americain de chirurgie dentaire.

222, RUE McDERMOTT, coin de la rue Albert, en face des bureaux du Free Press et du Telegram.

Tél. 3507

Notes Politiques

L'hon. M. Roblin, et M. Roche, l'éminent député de Marquette, ont parlé lundi soir au club des jeunes conservateurs de Winnipeg. Il y avait foule nombreuse et enthousiaste.

***

Le terme d'office du lieutenant-gouverneur McMillan expirera dans quelques jours. On ignore encore le nom de son successeur ; peut-être aura-il un second terme. Le lieutenant-gouverneur Forget en est bien à son troisième au Nord-Ouest ! Pourquoi pas alors ? M. McMillan aussi ?

***

Sir William Mulock se retire du gouvernement Laurier dont il faisait partie en qualité de Maître Général des Postes. L'honorable M. A, B. Aylesworth, de Toronto, un avocat de renom, lui succèdera, en attendant de prendre la place de l'hon. M. Fitzpatrick dont la retraite est chose décidée depuis longtemps.

***

Depuis le 13 juillet 1896 on a vu disparaître du cabinet Laurier les ministres suivants : Mowatt, Mills, Davies, Mulock, Tarte, Blair, Sifton, Geoffrion, Dobeil, Joly de Lotbinière, Bernier, Carroll, Sutherland, et Mulock.

***

L'hon. M. V. W. Larue, conseiller législatif de Québec, dont nous annoncions récemment le passage au milieu de nous, a été frappé de paralysie au Fort William.

Justice rigoureuse

Nous lisons le fait suivant dans un journal de Montréal:

"Ce matin comparaissait devant le recorder Weir un vieillard du nom de Germain Pagé, sous l'accusation d'avoir mendié sans permis.

Quel âge avez vous ? demanda le président du tribunal en apercevant le petit vieux.

Cent ans, Votre Honneur, répondit Germain Pagé.

Tous les regards des spectateurs se tournèrent du côté du malheureux centenaire.

Et vous n'avez personne pour prendre soin de vous ? questionna le recorder.

Absolument personne.

Toutes les personnes qui auraient pu s'intéresser à mon sort sont descendues dans la tombe.

Je suis seul sur la terre, avec mon cortège de misères et de privations.

Et vous plaidez coupable à l'accusation d'avoir mendié sans permis ?

Oui votre Honneur.

Je vous condamne à $10 d'amende ou à un mois de prison."

On pourra penser ce qu'on voudra de ce jugement ; suivant nous c'est un acte d'une sévérité brutale. Quand on veut être trop à cheval sur le code on risque de faire plus de bien que de mal à la justice.

Une bonne appreciation sur M. Mulock

L'*Evénement* écrit les lignes suivantes au sujet de sir William Mulock, dont nous annonçons ailleurs le retrait du cabinet Laurier:

Ce qui est déjà certain, c'est que M. Mulock ne sera regretté par personne. La presse ministérielle versera quelques fleurs de commande sur son fauteuil, mais elle ne nous fera pas croire qu'elle pleure sincèrement le départ de ce ministre pingre et faux dont la réputation administrative ne repose que sur la mesquinerie et la fourberie. S'il a réussi à équilibrer le budget du département des Postes, c'est en grattant sur de pauvres employés, en spéculant sur les jalousies du métier et surtout en manipulant le tarif postal de façon à l'augmenter tout en ayant l'air de le réduire. Pour un cent enlevé sur le transport des lettres, dix cents étaient ajoutés sur le transport des paquets, livres, etc.

Comme homme politique, il ne fut jamais une force. En chambre, il était plutôt faible et sa faiblesse mal servie par un tempérament irascible, le faisait souvent le point de mire des attaques de l'opposition d'où il ne se retirait que rarement avec les honneurs de la guerre.

La seule chose qui le fera regretter, c'est qu'il va falloir lui payer trois milles cinq cents piastres de rente par année.

Mais puisque M. Laurier l'a voulu, qu'avons-nous à dire autre chose que hourra pour Laurier !

Au College Saint-Boniface

La première séance dramatique dans la nouvelle salle académique du collège sera donnée par les élèves, lundi, le 30 courant, à 8 h. p.m., précises.

Ceux qui ont pu la visiter savent quel aspect riant à la fois et imposant cette salle présente. Elle fait songer, par contraste aux quatre murs resserrés entre lesquels il fallait encore, il y a un an, s'entasser...sans murmurer, par amitié pour les bons Pères. Les amis du collège auront de l'air et de l'espace dans la nouvelle salle, et ils pourront s'y amuser, sans que ce soit à la sueur de leur front

La séance du 30 octobre ouvrira dignement la série des représentations brillantes que le nouveau local verra sans doute, dans l'avenir. Comme plus conforme à la solennité d'une séance d'inauguration, c'est le genre dramatique sérieux qui fera les frais de la soirée. Deux tragédies, l'une française, l'autre anglaise, toutes deux avec un fond historique considérable, vont tre nouveau et agrandi. Un mot d'explication sur ces pièces en rendra l'intelligence plus facile, et leur donnera plus de charme pour le spectateur.

La première est intitulée "La Capitulation de Lévis à l'Ile Ste. Hélène, en septembre 1760". C'est un drame canadien, inédit, en 3 actes. Il roule sur un épisode bien connu de notre histoire, la dernière résistance opposée par Lévis aux américains envahisseurs. Lévis, le capitaine qui ne connut jamais la défaite, Lévis, le vengeur de Montcalm dans la seconde bataille des plaines d'Abraham, ne veut pas capituler dans Montréal. Plutôt que de se rendre, il se retire en face de la ville, sur l'île Ste Hélène. Là, un ordre formel du gouverneur, M de Vaudreuil le forçant de rendre les armes sans avoir l'honneur de la guerre, il fait mettre le feu à ses drapeaux pour les sauver de la honte. Voilà le fond historique du drame, et c'est le drame presque entier. On voit quelles sources de pathétique il peut recéler pour des coeurs de Canadiens-Français.

Il est dédié au Rev. P. Lecompte S.J., Provincial, actuellement en visite au collège.

La seconde pièce est une oeuvre fameuse, classique, du cardinal Wiseman: "The Hidden Gem" Il a fallu l'écourter un peu sans la mutiler, pour lui donner les proportions convenables pour cette soirée.

S Alexis, un grand de Rome, qui avait renoncé à une fortune patricienne et à sa patrie, après plusieurs années d'absence, est hébergé en qualité de mendiant, chez son propre père, et il y passe dix sept ans inconnu, méprisé de ses propres esclaves: mortification bien amère, mais par là même plus douce a son coeur où brûlait l'amour de la Croix. Tel est le fond du drame.

Pour cette séance on pourra se procurer des billets au collège. Les sièges réservés sont de 50 centins, l'entrée est de 25 centins.

SANS CONTREDIT

Les enfants comme les vieillards prennent avec goût le BAUME RHUMAL qui est sans contredit, le remède pour le rhume, la grippe, la toux, la bronchite et toutes affections de la gorge et des poumons.

La prochaine commande d'Epiceries

ESSAYEZ UNE LIVRE DE THE

Blue Ribbon

Vous le trouverez pure et delicieux, et vous serez encourage d'en ordonner d'autres. 25 cts la livre chez tous les Epiciers

CARSLEY & CO..

Grande vente de Manteaux de Dames pour l'automne et l'hiver

Vous aurez peut-être besoin d'un Manteaux cette année. S'il en est ainsi venez de suite chez CARSLEY & CO., et vous ferez de grandes économies.

Manteaux en drap noir de $3.75.
Manteaux en drap beige de $3 75.
Manteaux en drap épais de $3.75.

OCCASIONS EXCEPTIONNELES DANS LES MANTEAUX D'ENFANTS. UN LOT ASSORTI $1.00.

Manteaux de demoiselles en tweed et en drap $2 50.
Vous allez le regrettez si vous manquez cette vente.

CARSLEY & CO.,

344. rue Principale, Winnipeg

Commis parlant la langue française à la disposition de la clientèle

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.



LE M NITOB
Mercredi, 18 Octobre 1905

Discours de l'Honorable Senateur Bernier

PRONONCÉ AU SÉNAT LE 14 JUILLET 1905 LORS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

(Suite)

Ce n'est qu'un petit morceau de terre qui ne semble pas avoir une grande importance pour nos voisins, et qui parait tenir au Canada plutôt qu'à l'autre pays. C'est, relativement à la possession du territoire qui contourne les eaux du lac des Bois, une anomalie qui a déjà causé des frictions entre les deux pays et qui est propre à faire surgir en tout temps quelque malaise entre nos voisins et nous. Vu cette déplorable éventualité, il serait peut-être à propos d'entamer, prudemment et d'une façon convenable, des négociations avec les Etats-Unis afin d'obtenir de leur gouvernement l'abandon de ce coin de terre et sa réunion au territoire canadien, dont il semble si naturellement faire partie. J'émets cette idée néanmoins avec toute la réserve qu'il faut et je n'insiste pas plus qu'il ne convient pour sa réalisation.

J'arrive maintenant à la question qui a causé tant d'agitation dans le pays.

C'est une matière très délicate et l'on n'est jamais sûr en parlant sur des questions de ce genre de ne pas froisser les sentiments de quelqu'un. J'essayerai toutefois de me tenir dans les bornes de la modération et des convenances que m'imposent les susceptibilités d'une partie de mes concitoyens, tout en affirmant les principes d'égale justice qui devraient prévaloir en ce pays. Mon attention est de donner à mes remarques la forme d'une explication plutôt que celle d'une discussion. L'animosité déployée dans l'examen de ces questions est en grande partie due à des malentendus, et c'est avec l'intention de dissiper autant que je le pourrai ces malentendus que je me suis décidé à prendre part à ce débat.

Je désire attirer en premier lieu l'attention de mes honorables collègues sur l'article 17, ci-devant l'article 16, du projet de loi maintenant soumis à notre considération.

Cet article tombe-t-il sous la juridiction du parlement? Sans hésiter, je réponds dans l'affirmative.

La constitution confère au parlement canadien le plein pouvoir de faire des lois pour le bon gouvernement du pays, alors qu'il devient opportun de créer de nouvelles provinces dans les territoires du Nord-Ouest. Permettez-moi de citer ici la disposition de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, prévoyant l'admission de ces domaines dans l'union fédérale. Car, ainsi qu'on l'a constamment affirmé durant les cinq derniers mois, nous devons nous appuyer sur la constitution pour sauvegarder nos libertés. La constitution est à la fois le roc solide sur lequel reposent nos institution et le point où viennent se fondre nos divergences d'opinion sur certaines matières. Attachons-nous donc franchement à notre constitution et la confédération pourra se maintenir et fonctionner harmonieusement.

L'article 146 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, dit entr'autres choses :

"Il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, "sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, d'admettre la Terre de Rupert et le Territoire du Nord Ouest, ou l'une ou l'autre de ces "possessions, dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément "aux dispositions du présent Acte."

Quelques années plus tard, en 1871, le parlement impérial adopta la loi connue sous le nom d'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871. Par cet Acte—article 2— il est décrété que :

"Le parlement du Canada peut, à toute époque, établir de nouvelles provinces dans tout le territoire formant partie du Canada mais n'étant point compris dans les limites d'aucune autre province, et il peut, lors de l'établissement de ces nouvelles provinces, pourvoir à leur constitution et à leur administration, et faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de ces provinces et pour leur représentation au sein du parlement du Canada."

Vous remarquerez que, par cette législation, entière juridiction est donnée au parlement Canadien d'établir de nouvelles provinces prises à même les Territoires, de leur donner une constitution à son gré, et de passer des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de ces provinces. Les mots qui se trouvent dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à savoir :—"conformément aux dispositions du présent acte" sont omis dans l'acte de 1871. En sorte que la juridiction du parlement fédéral sur les matières maintenant soumises à notre examen n'est en aucune façon restreinte ou diminuée.

Si nous consultons la correspondance alors échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial nous comprendrons encore mieux toute la portée de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871, et nous verrons que cet acte nous donne une juridiction illimitée.

Sir John A. Macdonald écrit à Lord Kimberley, alors secrétaire pour les Colonies, qu'il a besoin d'un acte impérial pour confirmer l'acte du parlement canadien, 33 Vict, chap. 3. Dans sa lettre Sir John A. Macdonald explique ce qu'il veut et s'exprime ainsi :

"Pour autoriser le parlement fédéral à établir de temps à autres, dans les territoires du Nord Ouest, d'autres provinces régies par un gouvernement local, une législature et une constitution, selon que le parlement le jugera à propos ; pourvu que le gouvernement local et cette législature ne soient pas revêtus d'un pouvoir plus étendu que celui conféré par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, aux gouvernements locaux et aux législatures locales ; et aussi, pour autoriser le parlement fédéral à pourvoir à la représentation du peuple de ces nouvelles provinces dans le dit parlement."

Cette lettre, quand on la rapproche de l'Acte de 1871, fait clairement ressortir l'interprétation véritable qu'on doit donner à cet acte impérial de 1871 et met en lumière l'étendue de la juridiction du parlement.

On a prétendu que l'acte de 1886 restreignait le pouvoir législatif du parlement fédéral dans ses fonctions de pouvoir créateur de nouvelles provinces. L'article de cet acte de 1886 cité à l'appui de cette prétention est le dernier, et il se lit comme suit :

"Le présent Acte et l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871, seront interprétés comme formant un seul et même Acte."

Mon sentiment est que cette clause, aussi bien que tout l'acte de 1886, ne s'appliquent aucunement au point que nous examinons dans le moment. D'abord, il n'y a dans cet article ni dans aucune autre partie de cet Acte, une seule ligne restreignant le pouvoir conféré au Parlement par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871, qui est la loi régissant la matière dont il s'agit. En second lieu, cet article de l'Acte de 1886 ne peut s'appliquer qu'aux matières au sujet de laquelle on législate dans cet Acte. Or, les matières qui font l'objet de cette législation sont uniquement la représentation du peuple des Territoires dans le parlement fédéral. En sorte que toute disposition restrictive, s'il y en avait, ne s'appliquerait qu'à cette respésentation, et, comme conséquence, l'autorité législative de ce parlement n'est aucunement affaiblie ni diminué en matière d'éducation, non plus qu'en aucune autre matière. Mais, en admettant, pour le besoin de l'argumentation, qu'il resterait encore un doute sur la juridiction de ce parlement en matière d'éducation, il serait aisé de le dissiper en faisant ratifier par le parlement impérial les actes créant les nouvelles provinces, comme la chose a été faite très souvent depuis 1867.

L'honorable M. Macdonald (C. A.) : L'acte du parlement fédéral de 1886 ne modifie-t-il pas le sens de l'acte de 1871 ?

L'honorable M. Bernier : Non ; il modifie plutôt le sens de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867. S'il influe sur la signification de quelque acte c'est sur celle de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 de manière à le faire concorder avec l'acte de 1871.

L'honorable M. Macdonald (C. A.). D'après ce que j'ai compris, l'acte de 1886 explique l'acte de 1871 et fait concorder ce dernier avec l'acte de l'Amérique du Nord, 1867.

L'honorable M. Bernier : Ce n'est point mon avis, et il est impossible qu'il en soit ainsi. C'est précisément le contraire qui est l'interprétation véritable.

En comparant les deux actes, mon honorable ami constatera que l'acte expliqué est plutôt l'acte de 1867 et que le sens de ce dernier acte est modifié dans le sens de celui de 1871.

L'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1871 a déjà été inprété par le plus haut tribunal de l'empire. Dans la fameuse cause de Riel les lords du conseil privé ont fait cette déclaration :

"Que les termes du statuts de 1871 sont de nature à autoriser la plus grande latitude en fait de législation du moment qu'il s'agit d'atteindre l'objet en vue."

Après avoir lu cette déclaration, il me semble qu'il ne doit plus rester aucun doute sur la parfaite justesse de la proposition que j'ai émise concernant notre juridiction.

Malgré tout ce que je viens de dire, et bien que j'aie démontré, suivant moi, sans laisser l'ombre d'un doute, que le parlement du Canada possède une juridiction complète sur la question qui nous est maintenant soumise, et qu'il peut, dans le présent bill, pourvoir à l'établissent d'écoles confessionnelles dans les futures provinces, je crois devoir ajouter que, si l'acte de 1871 était la seule autorité sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour demander au parlement d'etablir dans ces nouvelles provinces un système d'écoles de cette nature, je dirais que cet acte tout en lui donnant plein pouvoir de le faire, n'impose cependant pas au parlement l'obligation absolu d'établir ce système d'écoles ; mais il y a d'autres raisons à invoquer que la raison strictement légale, raisons qu'il ne faut point perdre de vue si l'on veut arriver à une juste conclusion. Entr'autres choses il y a les droits légitimement acquis par la minorite par suite de diverses promesses et des législations antérieures.

Ces promesses furent nombreuses. Nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à nous rappeler différentes circonstances qui sont maintenant quelque peu oubliées.

Je rappellerai d'abord, que, sous le régime de la compagnie de la Baie d'Hudson, il n'y avait que des écoles confessionnelles, dirigées par les diverses églises qui avaient établies leurs missions jusque dans l'extrême ouest. Le 1er mai, 1851, le révérend M. Cochrane, de l'Eglise anglicane, proposa, appuyé par M. Laflèche, que :

"Pour amortir la pernicieuse et destructive énergie des passions violentes et indomptées de la nature humaine dans une société à demi civilisée ; pour développer le sentiment d'une honorable indépendance ; pour donner de l'encouragement aux habitudes industrieuses, développer la sobriété et faire sentir les bienfaits de l'épargne, il est proposé— que £100 (cent louis), tirés du trésor public, soient accordés et divisés également entre l'évêque de la Terre de Rupert et l'évêque catholique du Nord-Ouest—cet argent devant être dépensé par eux à leur discrétion pour les fins de l'éducation.—Adoptée unanimement."

Quelques mois après, dans l'automne de 1851 la mission presbytérienne présenta au conseil de l'Assiniboia la pétition suivante :

"Au Gouverneur et au Conseil d'Assiniboia :

"La pétition des Syndics de l'église presbytérienne à la Grenouillère (Frog Plain) expose humblement :

"Que, comme l'amélioration de l'éducation semble plus requise, au moins parmi les protestants de la colonie, que sa simple extension, vos pétitionnaires demandent que leur ministre puisse recevoir du trésor public une somme proportionnée aux cinquantes louis accordés, comme il est dit plus haut, à l'église d'Angleterre, sans préjudice néanmoins à l'égalité reconnue dans l'espèce, entre protestants comme tout, et les catholiques romains.

"Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé) A. ROSS,
JOHN FRASER,

et les autres Syndics de la congrégation presbytérienne."

Colonie de la Rivière Rouge, 5 novembre 1851.

Plus tard, le Dr Bunn proposa et le révérend M. Laflèche appuya cette résolution :

"Que quinze louis (£ 15) sterling soient octroyés au rev. John Black, de la Grenouillère, pour les fins de l'education, suivant la petition du comité de sa congrégation."

Le révérend M. Laflèche donna ensuite avis, dans cette même séance :

"Qu'à la prochaine séance il proposerait qu'une somme additionnelle de quinze louis sterlings soit donnée à l'évêque de Saint-Boniface pour les fins de l'éducation en considération de la somme additionnelle de quinze louis ce jour accordée pour les fins de l'éducation et de la conservation de langue Anglaise."

Cette dernière proposition ne fut adoptée que le 9 décembre 1852. Elle fut proposée par le rev. M. Laflèche et appuyée par le Dr Bunn. En voici la teneure :

"Que la somme de quinze louis sterlings soit accordée à l'évêque de Saint-Boniface pour les fins de l'éducation."

Nous avons, dans ces octrois pécuniaires aux différentes Eglises, la reconnaissance du système d'écoles confessionnelles dans le Nord-Ouest, autant qu'un système quelconque pouvait alors être établi et reconnu dans ces régions. Et ce système a toujours été considéré depuis par le peuple comme un droit acquis

Le peuple de l'Ouest a vécu sous ce régime jusqu'à 1870, alors que les Territores du Nord-Ouest devinrent une partie intégrante de la Confédétion canadienne.

Je prie les honorables membres du Sénat de ne pas oublier ces faits, pendant que je leur rappellerai ce qui eut lieu entre toutes les parties intéressées lors de la transmission au Canada des pouvoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il importe de ne pas perdre de vue, pour bien comprendre la portée des évènements subséquents, ce fait de la reconnaissance des écoles confessionnelles par l'autorité établie d'alors. Car il créait en faveurs des divers groupes qui habitaient le pays, des droits acquis en matières d'éducation.

Lors du transfert des Territoires au gouvernement fédéral, il y eût, chacun le sait, quelque trouble par suite de la façon peu judicieuse avec laquelle avaient agi certains fonctionnaires du gouvernement. Celui-ci fut obligé de prendre des mesures pour rétablir la paix et la confiance. Des négociations eurent lieu, et elles furent l'occasion de promesses formelles de la part du gouvernement impérial lui-même. Qu'il me soit permis d'en rappeler quelques-unes. Je veux d'abord citer la réponse de Lord Granville à qui le gouvernement canadien avait demandé du secours militaire. Dans une dépêche envoyée au Gouverneur Général, en date du 5 mars 1870, lord Granville, parlant au nom du gouvernement impérial répondit comme suit au gouvernement canadien.

"L'assistance militaire demandée sera donnée si des conditions raisonnables sont accordées aux catholiques romains, et si le gouvernement canadien, met le gouvernement de Sa Majesté en etat de proclamer le transfert en même temps que le mouvement des troupes."

Il est à propos de mentionner ici la liste des droits que les délégués de l'Ouest soumirent au gouvernement canadien. L'article 7 de la liste des droits réclamait la concession d'écoles confessionnelles ou séparées.

Cette liste des droits était alors de notoriété publique. Le gouvernement impérial la connaissait ; et cette injonction faite par lord Granville au sujet des conditions raisonnables à être accordées aux colons catholiques indique clairement qu'il avait en vue les réclamations des catholiques concernant l'éducation. Cette indication ressort d'une manière plus frappante encore quand on la rapproche de l'action de la Compagnie de la Baie d'Hudson donnant de l'argent pour le maintien des écoles confessionnelles :

Et ensuite, que se passa-t-il ? Nous eûmes les assurances données à Sa Grandeur, Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface, par le gouverneur-général du Canada, Sir John Young. Vu sa sa position, Sa Grandeur représentait, de fait, toutes les parties intéressées. Il possédait la confiance du gouvernement et aussi celle des éléments qui offraient de la résistance à l'action du gouvernement canadien. En sorte que toute promesse faite alors à Sa Grandeur peut être considerée comme participant de la nature d'un pacte. Ce fut dans cet esprit que le gouverneur-général d'alors, Sir John Young, subséquemment lord Lisgar, écrivit à Monseigneur Taché, en date du 16 février 1870, ainsi qu'il suit :

"Le gouvernement impérial n'a pas l'intention d'agir autement qu'avec une entière bonne foi à l'égard des habitants du Nord-Ouest. Le peuple de cette région peut compter que les differentes confessions religieuses seront traités avec attention et respect."

Avant que d'écrire cette lettre, le gouverneur général avait émis une proclamation dans laquelle on lit ces mots :

"Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure donc que sous l'union avec le Canada, tous vos droits et privilèges civils et religieux seront respectés."

Par ces proclamations et ces promesses le gouvernement Canadien est devenu solidaire des promesses impériales.

(A Suivre)

DES RECTIFICATIONS

Il y a pourtant assez d'années écoulées depuis 1896 pour que tout le monde pût sans inconvénement dire la vérité au sujet des événements d'alors!

Cette exclamation nous est suggérée par un article de *l'Avenir du Nord*, dont nous avons connaissance par la reproduction qu'en fait, sans commentaire, le *Temps* d'Ottawa.

Outre les paroles inconvenantes qui se rencontrent en trop d'endroits dans cet article à l'adresse de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le chef d'oeuvre en question, long de deux colonnes—est rempli d'erreurs graves au point de vue historique et d'injustices non moins graves à l'égard de Mgr Langevin.

L'auteur de l'article rappelle qu'une délégation, composée de MM. Dickey, Desjardins et Smith (lord Strathcona), fut envoyée d'Ottawa a Winnipeg dans le but d'entrer en pourparler avec le gouvernement Greenway au sujet des difficultés scolaires. Son but est d'établir que les conditions faites aux catholiques des deux nouvelles provinces par la loi donnant à celles-ci leur existence valent autant, sinon mieux, que les conditions dans lesquelles auraient été placés les catholiques Manitobains si les termes formulés d'abord par la délégation Dickey avait été adoptés de part et d'autres. Partant de là, il a la prétention de mettre Mgr Langevin en contradiction avec lui-même, en ce que, déclare-t il, Mgr l'archevêque de St.Boniface, que ne satisfont pas les conditions faites aux catholiques de l'Ouest, avaient néanmoins approuvée le soi-disant compromis de 1896.

Disons d'abord que l'envoi de cette délégation ne fut décidé qu'à la suite d'une pression extrême exercée sur le gouvernement par un personnage important, quoique n'étant pas ministre, qui méditait une trahison —laquelle trahison, jointe à l'opposition de M. Laurier, aurait rendu précaire l'adoption du *bill* réparateur à sa deuxième considération.

Ajoutons que la délégation avait pour instruction formelle de ne rien conclure sans le consentement de la minorité.

Ajoutons encore que la délégation n'a formulé les termes auxquels on s'objecte que pour arriver à discuter la situation avec le gouvernement local qui se montrait réfractaire à toute négociation. Et tout en formulant ces termes la délégation prit soin d'affirmer que rien ne pouvait être conclus sans l'assentiment de la minorité. Ce point fut tellement bien compris du gouvernement local qu'il se refusa, à cause de cela, de prolonger les pourparlers.

Donc, il n'y a pas de parité entre les façons de procéder alors et celles qu'a adopté M. Laurier lorsqu'il a bâclé son fameux et soi-disant règlement de novembre 1896 ou lorsqu'il fait passer, à la dernière session fédérale, ses *bills* concernant l'autonomie des provinces.

Il y a plus à dire!

Ni Mgr Langevin ni aucun représentant de la minorité, à cette époque, n'ont approuvé le "compromis compromettant" (langage de l'*Avenir du nord* et du *Temps*) de 1896.

Or, comme toute l'argumentation de ces feuilles ne repose que sur cette prétendue approbation de Mgr Langevin, il s'en suit que, cette approbation n'ayant jamais été donnée, leurs deux colonnes d'écriture ne sont que du méchant bafouillage.

Et c'est avec cela qu'on met le public sous de fausses impressions, que le peuple de Québec s'en laisse imposer et que plus tard, l'histoire courra le risque d'être mensongèrement écrite.

BAUME RHUMAL

Toux, rhumes, bronchites, maux de la gorge et de la poitrine, sont infailliblement guéris par l'usage du BAUME RHUMAL. N'oubliez pas que tous les pharmaciens et tous les droguistes vendent ce remède.

Servez-vous du Savon Sec de Lever (une poudre) pour laver vos lainages et vos flanelles—et vous en serez satisfaits. 32

NAISSANCE

A Winnipeg le 15 courant la femme de M. René Chevrier, un fils. Parrain, M. C C. Bernier, Marraine, Mad. R. L. Chevrier.

NOTICE

Notice is hereby given that His Honor the Lieutenant-Governor-in-Council has, under the provisions of "The Land Drainage Act," approved of the doing of the following mentioned work, that is to say: The construction of certain drains in townships 6, 7, 8 and 9, ranges 3, 4 and 5 east of the Principal Meridian in Manitoba, and; further, that it is the intention of the Department of Public Works for Manitoba to undertake the proposed work aforesaid at an estimated cost of one hundred and sixty-one thousand eight hundred and sixty-two dollars ($161,862) as a local improvement and to assess and levy for said cost against the lands benefited, a general description of which is as follows:

All		Tp.	7	Rge.	4	E
All		"	7	"	5	"
Section	1	"	7	"	3	"
"	2	"	7	"	3	"
"	11	"	7	"	3	"
"	12	"	7	"	3	"
"	13	"	7	"	3	"
"	14	"	7	"	3	"
"	23	"	7	"	3	"
"	24	"	7	"	3	"
"	25	"	7	"	3	"
"	26	"	7	"	3	"
Frac't	35	"	7	"	3	"
Section	36	"	8	"	4	"
All						
All, whole or fractional sections from 1 to 33 inclusive		"	8	"	5	"
Oak Island Set.			8	"	4&5	"
Section	1	"	8	"	3	"
"	12	"	8	"	3	"
"	13	"	8	"	3	"
"	24	"	8	"	3	"
"	25	"	8	"	3	"
"	36	"	8	"	3	"
Frac't	6	"	9	"	5	"
Section	1	"	9	"	4	"
"	2	"	9	"	4	"
"	3	"	9	"	4	"
"	4	"	9	"	4	"
"	5	"	9	"	4	"
"	6	"	9	"	4	"
Frac't	7	"	9	"	4	"
Section	8	"	9	"	4	"
"	9	"	9	"	4	"
"	10	"	9	"	4	"
"	11	"	9	"	4	"
Frac't	12	"	9	"	4	"
Section	14	"	9	"	4	"
"	15	"	9	"	4	"
"	16	"	9	"	4	"
"	17	"	9	"	4	"
Frac't	18	"	9	"	4	"
"	12	"	9	"	3	"
Section	1	"	9	"	3	"
All sections from 19 to 36 incl.		"	6	"	5	"
All sections, whole or fractional, from 20 to 36 incl.		"	6	"	4	"

All lots from 200 to 256 incl., except lot 216 ..Parish of St. Norbert
All lots from 200 to 209 inclusive ....Parish of St. Norbert (Outer 2 miles)
All lots from 1 to 14 inclusive........ Parish of Lorette
Lot 626..........Parish of St. Agathe
" 628..........Parish of St. Agathe
" 630..........Parish of St. Agathe
" 632..........Parish of St. Agathe
" 634..........Parish of St. Agathe
" 636..........Parish of St. Agathe
" 638..........Parish of St. Agathe
" 640..........Parish of St. Agathe
" 1..........Rat River Settlement
" 2..........Rat River Settlement
" 3..........Rat River Settlement
" N..........Rat River Settlement
" O..........Rat River Settlement
" P..........Rat River Settlement
" Q..........Rat River Settlement
" R..........Rat River Settlement
" S..........Rat River Settlement
" T..........Rat River Settlement
Total.... ....136,854 acres

Unless a majority of owners thereof, representing at least one-half in value of the same, petition the undersigned against the doing of the work aforesaid within one month after the publication hereof.

Dated at the City of Winnipeg this 26th of September A. D., 1905.

R. ROGERS,
Minister of Public Works.

LE MAGASIN BLEU

ADRESSEZ-VOUS A NOUS

Pour tous vos achats—Hardes Faites—et Fourrures—Et vous aurez découvert le chemin du succès.

"N'allons pas negliger nos avantages" disait Chapleau.

Eh bien! ne manquez pas, de venir cette semaine prendre votre part des avantages que nous vous offrons.

Pardessus

Pour Hommes—Tweed Ecossais. Vêtements populaire, grandeurs 34-38, valant $10.00. Cette semaine........$7.50

Pardessus Cravanett (Impermeable) longueur 52 pouces, avec ou sans ceinture. Un vêtement valant partout $13 50. Cette semaine.........$10.00

Pardessus d'automne—Nouveauté 1905, courts ou longs. Ce style tombe droit et ample a repartir des épaules jusqu'en bas. Epaules larges Prix régulier $16. Cette semaine.........$12.50

"SUITS"

Habillements pour hommes en Serge Bleue Marin "Railroad," devant rond ou carré, valant $12 00 pour...$7.95

Tweed Ecossais, fin, pure laine Le mérite, la haute qualité de ces habillements demande $13.00 et $14 00. Cette semaine..........$10.00

NOTRE SPECIALITÉ Vecunas, cheviots et serges noirs. Ce qu'il y a de mieux sur le marché. Coupe nouvelle. Qualité supérieur. Valeur $15.00. Cette semaine..........$12.00

ENSEIGNE L'étoile Bleue CHEVRIER & FILS

LE MAGASIN BLEU

452 Rue Main VIS-A-VIS Le Bureau de POSTE

WINNIPEG.

A l'Hopital

Dimanche dernier, à 5h. p. m. Mgr l'Archevêque procédait à la bénédiction de l'aile nouvelle de l'hôpital de Saint-Boniface.

Mgr l'Archevêque était assisté par un clergé nombreux ; la foule était aussi considérable. Les visiteurs ont profité de la circonstance pour parcourir ce beau et vaste hôpital ; ils ont partout admiré l'ordre et le confort.

Un grand nombre de chambres ont été meublées par des Sociétés, comme les Dames Patronesses de l'Hôpital ; par des marchands, par des particuliers. *Le Manitoba* publiait récemment une liste de ces donateurs généreux. C'est une œuvre touchante que celle du soin des malades; et il convient que le monde joigne ses efforts aux efforts de ces vénérables religieuses de la Charité, nos bonnes Sœurs Grises ; qui s'emploient sans trève à soigner les malades. Mgr l'Archevêque a très justement fait ressortir ce dévouement inlassable des religieuses ; il a aussi fait l'éloge des médecins et du personnel de l'hôpital. Après l'office religieux Mgr l'Archevêque et son clergé ont pris le dîner à l'Hôpital ; dans la soirée, il y a eu illumination sur la terrasse. Le coup-d'œil en était fort joli.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—MM. Edouard Guilbault et S M. Jean sont partis lundi pour Edmonton.

—Maison de pension privée. S'adresser au No. 82 Rue Dumoulin, Saint-Boniface

—L'Hon. M McFadden, Secrétaire Provincial, vient d'assister, à Neche, N. D., aux noces d'or de son père et de sa mère.

—Une messe de requiem a été chantée mardi au collège pour le repos de l'âme de MM. Charles Mailhot et Georges Poirier, deux anciens élèves décédés pendant la dernière vacance.

—Le C. P. R. a dépêché dimanche 25 chars à York on pour prévenir une congestion du trafic de blé à cet endroit L'abondance de la richesse, qui nous cause des embarras !

—Un cultivateur F A. Sanford, de Virden s'est fait tuer en s'engageant trop près de la ceinture d'un moulin à battre. La période actuelle de l'année est peut être la plus périlleuse de toute pour nos cultivateurs. On ne bat pas, dans toute la province des millions de minots de blé, on ne se sert pas de milliers de machines aux rouages compliqués sans que des malheurs se produisent Chaque automne apporte sa liste nouvelle

—Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que notre bon ami M. Camille Couture, malade de la fièvre typhoïde à l'Hôpital de Saint-Boniface,est maintenant en pleine voie de convalescence.

—Demain, M. James Lauzon, fils de M. J. B. Lauzon, de Winnipeg, conduira à l'autel mademoiselle St-Jean, de Saint-Boniface. D'avance nous présentons nos vœux de bonheur aux futurs mariés.

Le "Club Belge" de Winnipeg, tel est le nom d'un club nouveau qui vient d'obtenir sa charte provinciale. Capital autorisé : $5000. Ce sera un club social où les Belges et leurs amis auront rendez-vous. Nous souhaitons beaucoup de succès à ce club.

—La première bordée de neige de la saison est tombée ici, jeudi. M. John Benson, de Winnipeg, a fait à cette occasion une promenade en traineau, M. Benson est toujours le premier à se servir d'un traîneau chaque hiver, depuis trente quatre ans !

—La compagnie Ogilvie livre 12,500 barils de farine par jour, soit 3,750,000 barils par année. Comme un baril suffit pour la nourriture d'une personne, les moulins Ogilvie produisent à eux seuls chaque année assez de farine pour en nourrir 3,750,000

—Voici qu'on nous annonce des dépôts considérables de ciment à Saint-Boniface, à l'Est de la Rivière la Seine. L'autre jour, c'était des diamants—et d'une eau très pure ; un peu auparavant, c'était du sel. Tout cela c'est peut-être du sel dont les spéculateurs se servent à la manière de celui qu'on emploie pour attraper les oiseaux !

—Monsieur le juge et madame Prud'homme sont partis lundi pour un long voyage qui comprend comme itinéraire l'Angleterre, la France et l'Italie ; puis ensuite la Terre Sainte. M. le juge et madame Prud'homme visiteront à Rome, leur fils, M l'abbé Joseph Prud'homme, qui étudie au collège canadien.

—La compagnie des Chars Electriques de Winnipeg a livré au public, vendredi, le premier char construit à Winnipeg même. C'est le numéro 190 ; ses portes et ses vestibules sont plus considérables que ceux des autres tramways. On n'ignore pas qu'un char demande une main d'œuvre considérable avant d'être mis en circulation ; c'est donc une industrie nouvelle chez notre entreprenante voisine.

MENUS PROPOS

MASCULIN ET FEMININ

Mme Bicoquet lit la chronique de la guerre.

—Quelle différence y a-t-il entre un fort et une forteresse demande-t-elle à son mari.

—C'est d'abord qu'un fort est du masculin et qu'une forteresse est du féminin, répond le mari.

—Et puis, comme valeur stratégique, lequel des deux est le plus redoutable? demande encore sa femme.

—C'est la forteresse, naturellement, car étant du féminin, elle est plus difficile à réduire au silence.



L'AMOUR MATERNEL



C'est en face des multiples obligations d'une mère de famille, que l'on apprécie bien que le meilleur héritage est encore une bonne santé.

Mères, tous vos efforts doivent tendre vers ce but.

Si vous êtes fortes et vigoureuses, vos enfants seront bien constitués. Vous leur transmettrez le plus précieux des dons: une bonne santé.

Veillez donc tout d'abord sur vous-mêmes Prenez un soin jaloux de votre santé. Soignez-vous avec discernement. Soyez sages, prudentes et laissez-vous bien aviser.

Puis, prenez soin de vos filles. Oui, de vos filles surtout. Vous savez à quoi ces pauvrettes seront en butte. Elles suivront la même voie que vous avez parcourue. Préparez-les à faire face à tant de périlleux assauts. Vous pouvez leur exempter bien des maux à ces gentilles fillettes, si seulement vous écoutez la voix de l'expérience.

Que dit-on de toutes parts, et que prouvent les milliers de témoignages que vous lisez tous les jours, sinon que les Pilules Rouges procurent aux filles et aux femmes une santé robuste ?

Servez-vous-en, mères dévouées qui ne rêvez qu'au bonheur et au bien-être des vôtres. C'est seulement lorsque vous aurez bien compris l'importance de ce conseil, que vous aurez rempli toutes vos obligations vis-à-vis de vos enfants et de vous-mêmes.

Alors ceux-là comprendront également tout ce qu'ils vous doivent, car ils seront sains, forts et vigoureux. Dans ces conditions, ils vous béniront éternellement et leur reconnaissance se plaira à exalter l'AMOUR MATERNEL.

Aux femmes qui ne peuvent pas avoir d'enfant ou qui ont des enfants chétifs, nous disons: " Prenez les Pilules Rouges et vous verrez que les choses changeront d'aspect." Demandez à vos voisines et à vos amies qui en ont fait usage ce qu'elles ont retiré de ce remède. Nous savons d'avance la réponse qui vous sera faite.

Les Pilules Rouges guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, les migraines, les irrégularités, le beau mal, les troubles du retour de l'âge, etc. Elles sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la malle, sur réception du prix, 50 cts. pour une boite, $2.50 pour six boites. Adressez: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses

Town of St. Boniface

PROMULGATION OF CERTAIN BY-LAWS OF THE TOWN OF ST BONIFACE.

Notice is hereby given that the council of the town of St. Boniface have passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned, namely :

328—March 27 1905. By-law regarding the expropriation of a part of the parish lot No 90

329—March 27. 1905. By law regarding the acquisition of a site for the future erection of a fire hall and police station in the south part of the town.

330—April 17, 1905. By-law regarding wholesale and hotel liquor licenses.

331—April 4, 1905. By-law relating to water works.

332—May 25, 1905, By-law to amend by-law No. 124 of the town regarding licenses.

333—May 25, 1905. By-law to amend by-law No. 9 of the town regarding public nuisances.

334—May 25, 1905. By-law to amend by law No 29 of the town regarding health.

335—May 25, 1905 By-law to amend by law No. 51 of the town regarding dogs.

336—May 25, 1905. By-law to amend by law No. 168 of the town regarding sewers.

337—July 10, 1905 By-law exempting partially from taxation the "Western Canada Flour Mills Co, Ltd." Passed its second reading May 25, 1905, received the assent of the electors June 30, 1905 and read a third time July 10, 1905.

338—June 26. 1905. By-law to name an arbitrator in the matter of the expropriation of portion of the land of the "Rat Portage Lumber Co, Ltd, in Blks A and B subd. 89 for the opening of a lane.

339—August 14, 1905. By-law of the town of St. Boniface providing for the borrowing of $100 000.00 for the extension of the water works, the erection of a new town hall and other purposes.

This by-law passed its second reading on the 26th day of June 1905, received the assent of the electors on the 11th day of August 1905 and was finally passed on the 14th day of August 1905.

340—July 24 1905. By-law extending Aulneau Street.

341—September 11 1905. By-law to amend by-law No. 125 regarding the creation of a Police Court

All persons are hereby requested to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws or anyone of them, or any part thereof quashed, must make his application for that purpose to a judge of the Court of King's Bench sitting in Chambers within two weeks next after the publication of this notice once a week for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba" or he will be too late to be heard in that behalf.

THEO BERTRAND,
Sec'y Treasurer.

St. Boniface October 11th 1905

Qu'est-ce que le pavage BITULITHIQUE?

C'est le pavage moderne du 20ème siècle; bon pour les chevaux, durable, à l'épreuve de l'action de l'eau, par conséquent ne faisant pas de boue; ce passage est sain; il rend la marche facile.

Médaille d'or à l'Exposition de St. Louis; contre tous les autres pavages; on l'a préféré à l'asphalte sur la rue Wellington, à Ottawa, en face des bâtisses du Parlement. Est-il trop bon pour Saint-Boniface? Pour plus amples détails et litterature, adressez-vous à

CHARLES CURTIS
Agent de l'Ouest
SAINT-BONIFACE.

MAISON A LOUER

Avenue Provencher, 7 chambres, améliorations modernes. Possession 1er novembre.

S'adresser à
THEO. BERTRAND,
Hotel de Ville

AVIS

Des soumissions scellées, adressées au soussigné, et marquées "soumissions pour le chauffage etc, de l'Ecole Normale" seront reçues au bureau du Ministre des Travaux Publics, Batisses du Parlement, jusqu'à samedi midi le 21 octobre, pour le chauffage, le plombage et la ventilation de la batisse d'Ecole Normale située au coin S O des rues Gertie et William.

Les soumissionnaires devront nommer la somme ronde pour tout l'ouvrage.

Un chèque marqué, payable à l'Hon. R Rogers, ministre des Travaux Publics pour cinq pour cent du montant doit accompagner la soumission, laquelle somme sera confisquée par le Gouvernement du Manitoba si le soumissionnaire refuse ou néglige de remplir son contrat.

Les plans et spécifications pourront être vus au bureau de l'architecte provincial S Hooper, batisses du Parlement, Winnipeg.

La soumissions la plus basse ou une soumission quelconque ne sera pas nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg 12 octobre 1905.

WAGHORN'S GUIDE AT ON TRAINS BOOKSTORES 5c

La Vraie Place
POUR VOS
Photographies
C'EST CHEZ
ARCHAMBAULT
284, rue Main, Coin de la rue Graham, WINNIPEG.

Nouveau : Magasin
No. 21, RUE LAVERENDRYE, ST-BONIFACE
M. PHILIPPE BRAULT

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a ouvert un Magasin général, consistant en Epiceries, Provisions et Marchandises sèches, et il invite le public à lui rendre une visite, afin de se convaincre du bon marché.

P. BRAULT

SAVON SUNLIGHT

Il est facile de rendre les ustensiles de ménage aussi jolis que des ustensiles neufs si vous les lavez dans une solution de Savon Sunlight. Ils brilleront; ils reluiront, et ainsi rendront le logis agréable et invitant.

Savon Sunlight veut dire moins de la moitié du labeur requis avec un savon commun—et il rend tout d'une netteté sans tache.

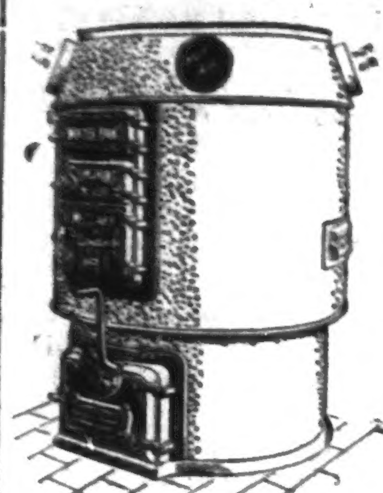
Le Savon Sunlight est fabriqué d'huiles et de graisses pures, et ne contient aucun ingrédient nuisible aux mains ou au linge.

DEMANDEZ LA BARRE OCTOGONE.

Le lavage au Savon Sunlight rend le linge blanc et ne peut injurier les mains.

LEVER BROTHERS LIMITED, TORONTO. 8a

S. M. Jean
Successeur de GUILBAULT & CIE.



— IMPORTATEUR DE —
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
HUILE, PEINTURE,
HARNAIS, ETC, ETC.
Assortiment considérable de
POELES et USTENSILES de CUISINE
A VENDRE
AUX CONDITION LES PLUS AVANTAGEUSES.

Grement de beurreries et de fromageries.
Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes.

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE
BOITE DE POSTE, 170. - - TÉLÉPHONE, 604.
13-3-01

Vous figurez-vous du temps et de l'argent que vous pouvez épargner en apportant votre montre à un spécialiste qui peut vous la réparer à bon marcher et en peu de temps? Notre méthode à billet, le meilleur qu'il y ait en ville est une garantis par écrit qui accompagne chaque montre.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

Paul Bernier
SPECIALISTE EN MONTRES
300 Rue Principale - - - Winnipeg

Peintre - - Decorateur

M Gabriel Arial a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un atelier de peintures et décorations, Avenue Provencher. M. Arial s'est assuré le concours d'artistes decorateurs diplômés. Décorations de salons, dorures, peintures en faux bois, (sans enlever nécessairement les tapis); aussi nettoyage de meubles, pianos, etc ; aussi l'extérieur des maisons. Nos ouvrages sont nos meilleures références.

TELEPHONE : 2956.

Grand . Central . Hotel
WINNIPEG, MANITOBA.
P. L'HEUREUX, Prop.

La meilleure maison d'une piastre par jour de la ville.

P.S Bonne cour et bonne étable en connection avec l'Hôtel. Et toute accomodation pour la vente des chevaux.

PARISIAN CAFE CO.
Coin des rues GARRY et PORTAGE

Le meilleur repas de la ville pour 25 cts
ENTRE MIDI ET 2½ HRS.

Service à la carte. Ouvert jour et nuit. Cigares importés, Cigarettes de luxe, Tabac, Fruits, etc.

LOUIS MARIUS, Gérant.

Ville de St. Boniface

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE

Avis est donné que le conseil de la ville de St. Boniface a passé les divers règlements ci-après mentionnés aux dates ci-dessous indiquées, savoir :

328—27 Mars 1905. Règlement concernant l'expropriation d'une partie du lot de paroisse No. 90.

329—27 Mars 1905. Règlement regardant l'acquisition d'un site pour l'erection future d'une station de feu et de police dans la partie Sud de la ville.

330—17 Avril 1905. Règlement concernant les licences des hotels et des magasins de gros.

331—4 Avril 1905. Règlement concernant l'acqueduc

332—25 Mai 1905 Règlement amendant le reglement No 124 de la ville concernant les licences.

333—25 Mai 1905. Règlement amendant le règlement No 9 concernant les nuisances publiques.

334—25 Mai 1905. Règlement amendant le règlement No 29 concernant la santé.

335—25 Mai 1905. Règlement amendant le règlement No 51 de la ville concernant les chiens.

336 25 Mai 1905 Règlement amendant le règlement No 168 de la ville concernant les egouts.

337—10 Juillet 1905. Règlement accordant une exemption partielle de taxes à la Western Canada Flour Mills Co., Ltd., Ce règlement a été passé en seconde lecture le 25 Mai 1905, a reçu l'assentiment des électeurs le 30 Juin 1905 et a été finalement passé le 10 Juillet 1905.

338—20 Juin 1905 Règlement nommant un arbitre dans l'affaire de l'expropriation du terrain de la Rat Portage Lumber Co. Ltd., dans les blocs A et B Subd. 89 pour ouverture de ruelle.

339—14 Août 1905. Règlement de la ville de St. Boniface autorisant un emprunt de $100,000.00 pour l'extension de l'acqueduc la construction d'un nouvel hotel de ville et autres fins. Ce règlement a été passé en seconde lecture le 26 Juin 1905, a reçu l'assentiment des électeurs le 11 Août 1905 et a été finalement passé le 14 Août 1905.

340—24 Juillet 1905. Règlement prolongeant la rue Aulneau.

341—11 Septembre 1905. Règlement amendant le règlement No 125 concernant l'établissement d'une cour de police.

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux en tout ou en partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la cour du Banc du Roi siégeant en Chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba", autrement sa demande ne pourra être entendue.

St. Boniface le 11 Octbre 1905.

THEO. BERTAND
Sec-Trésorier.

CHARPENTIER connaissant parfaitement le tracé et la construction de tous travaux de menuiserie, charpentes et escaliers demande place sérieuse. Pouvant exécuter à façon ouvrages d'art quelconques. Projets et dessins sur demande. S'adresser EMILE HYPOLITO, post office Saint-Boniface.

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

"Virginian" Allen Line, Montréal à Liverpool .... 18 Août
"Tunisian" Allen Line, Montréal à Liverpool .... 25 Août
"Dominion" Dominion, Line, Montréal à Liverpool .... 19 Août
"Ottawa" Dominion Line, Montréal à Liverpool .... 26 Août
"Lake Champlain" C P. R., Montréal à Liverpool .... 24 Août
"Lake Erie" C P R., Montreal à Liverpool .... 7 Sept.
"La Savoie" French Line, New-York à Havre .... 24 Août
"La Touraine" French Line, New-York Havre .... 31 Août
"Kroonland" Red Star Line, New York à Antwerp .... 19 Août
"Zeeland" Red Star Line, New-York à Antwerp .... 26 Août
"St Louis" American Line, New-York à Southampton .... 19 Août
"Philadelphia" American Line, New-York à Southampton .... 26 Août
"Cedric" White Star Line, New-York à Liverpool .... 18 Août
"Baltic" White Star Line, New York à Liverpool .... 23 Août

Billets pour les bateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du monde Service direct au Havre, Boulogne-S mer Anvers et autres points sur le continent.

Pour plus d'informations s'adresser
W. P. F. CUMMINGS,
Winnipeg, Man

ON DEMANDE

Une bonne sachant le français ; s'adresser à madame Richard Driscoll, 371 Assiniboine Avenue, Winnipeg.

ON DEMANE

Un homme sachant le français, connaissant le soin des chevaux avec $1,500.00 de capital pour prendre un intérêt dans une affaire rayante recevant $16,00 de gages par semaine.

S'adresser aux Bureau du "Manitoba."

JOS COUTU & FILS,
ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES
BLOC DU "MANITOBA," PRÈS DU PONT DE ST-BONIFACE.

NOTRE MOTTO sera :—Satisfaction à tous et prix très modérés

Etant les **seuls** entrepreneurs de pompes funèbres Canadiens Français de la province.—notre enseigne en fait foi,—nous sollicitons l'encouragement de tous nos compatriotes.

Nous nous occuperons aussi de l'embaumement à des prix très raisonnables.

Pour service de nuit: s'adresser à Jos. Coutu et Fils, coin des rues LaVerandrye et St. Joseph.

TEL. 2084

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL AUTORISE, $2,000.000
CAPITAL entièrement versé $2.000.000
FONDS DE RESERVE....... $1,200.000

DIRECTEURS :
F X St-Charles Prest.
Robt. Bickerdike M. P. P. V. Pres.
Hon. J. A. Rolland, J. A. Vaillancourt, A. Turcotte.
M. J. A. Prendergast Gérant Général.
C A. Giroux, - Gérant.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Succursales :
MONTREAL: Rue Ste Catherine Centre; Rue Ste-Catherine Est; Rue Notre-Dame Ouest; Hochelaga; Pointe Saint-Charles
Joliette P. Q. St Henri P. Q.
Louiseville P. Q. St Jérome P. Q.
Québec P. Q. Trois-Rivières P.Q.
Québec St. Roch P.Q. Valleyfield P. Q.
Sorel P. Q. Vankleek Hill Ont.
Sherbrooke P. Q. Winnipeg Man.
Saint-Boniface, Man

Département d'Epargne.—Les dépôts sont reçus et portent intérêt, payable le 30 Novembre et le 31 Mai.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE, traites, or, argent et billets de banques des pays étrangers et VEND des chèques sur les principales villes du monde,

AGENTS EN ANGLETERRE: The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte.

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

A. J. C. FRIGON, Gerant.
Winnipeg.

E. BELAIR, Gerant,
Succ. de Saint-Boniface.

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses.

OFFICIAL TIME WAGHORN'S GUIDE, 5c

Avez-vous perdu NOTRE CATALOGUE?

Nous voulons que tous ceux qui ne peuvent visiter personnellement notre Magasin et qui n'ont pas encore reçu une copie de notre catalogue de nous écrire immédiatement, et nous leur en enverrons une sans délai, gratis Il contient une liste de tout ce que nous vendons ainsi que nos prix Il vous donne une illustration complète de vêtements pour dames et messieurs. Il vous dit aussi l'argent que vous pouvez épargner. Il transporte pour ainsi dire le magasin de la ville à votre porte, par le moyen de notre département de commandes par la malle.

Toutes les commandes qui nous sont adressées sont remplies avec la plus grande attention et promptement expédiées. Les marchandises sont choisies avec le plus grand soin, et nous faisons notre possible pour éviter les erreurs. S'il survient des erreurs, nous désirons qu'elles nous soient rapportées sans retard, afin que nous puissions les rectifier immédiatement ; et si les marchandises expédiées ne vous donnent pas satisfaction, retournez-nous les et nous vous remettrons votre argent ou nous enverrons d'autres marchandises selon votre désir.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

Si vous voulez bénéficier de la modicité de nos prix, et si vous ne pouvez venir à notre magasin, vous devriez le demander sans retard Cela ne vous coûtera que le trouble de nous adresser une carte postale.

THE T. EATON CO. LIMITED
Winnipeg, Canada.

UNE JOLIE FETE

La semaine dernière, Mademoiselle M. Caze et un groupe d'amis se réunissaient pour donner un "surprise party" à Mademoiselle C. St Mars anciennement de Montréal.

Il y eut chant, musique etc., après s'être amusé jusqu'à une heure assez avancée, tous se sont retirés contents d'avoir passé une une veillée aussi agréable.

Les personnes dont les noms suivent étaient présentes:

Mesdemoiselles T. McDermott, L. McDermott, J. McDermott, J. St. Mars, C. St. Mars, A. Dunn, F. McKenny, M. Caze. Messieurs J. Lauzon, H. Redfern, P. Grey, M. Leveillé, L. A. Barrière, P. Ménard, A. Meunier, O. Caled, J. J. Leslie, H. McKenny, J. Marin.—*Communiqué.*

CHRONIQUE de LA PROVINCE

SAINT-NORBERT

Jeudi dernier, décédait à Saint Norbert, madame Vermette, mère de M. Antoine Vermette. La défunte avait cent cinq ans; son mari l'avait précédé dans la tombe en 1900; il avait alors cent six ans. Voilà des cas de longévité remarquable.

Les funérailles ont eu lieu à l'église de Saint-Norbert, au milieu d'une affluence considérable.

Municipalite de Montcalm

Dixième séance du conseil de la municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce dixième jour d'Octobre 1905.

Présents: M. Maurice Dupré préfet, MM. Louis Ayotte, E. Cartier, Zéphirin Dumontier, Harry Franks et G. Bérard conseillers.

Les minutes de la dernière séance sont adoptées.

Dumontier-Cartier — Que le rapport du comité des finances soit adopté.—Adopté.

Bérard-Cartier—Que le conseil s'ajourne au 11 octobre à 3.30 heures p.m. Adopté.

Onzième séance du conseil de la municipalité de Montcalm, tenue le 11ème jour d'octobre 1905.

Présents; M. Maurice Dupré préfet, MM. Louis Ayotte, E. Cartier, Zéphirin Dumontier et G. Bérard, conseillers.

Les minutes de la dernière séance sont adoptées.

Avis est par les présentes donné qu'à la prochaine assemblée j'introduirai un nouveau règlement pour la somme de $25,000 pour émettre des débentures G. Bérard.

Bérard-Ayotte—Que le conseil s'ajourne jusqu'au dix-sept octobre. Adopté.

J. BARIL
Sec-Tres.

Comment marcher sur l'eau ...

M. Sadier a trouvé un moyen ingénieux de marcher sur l'eau, un tour de force qui est assez rare de nos jours.

M. Sadier se fait deux petits canots de cinq pieds chacun, il se les amares aux pieds solidement et il marche comme à la raquette sans lever les deux canots dans les-quels il a ménagé une ouverture pour le pied. Les deux embarcations sont à compartiments étanchés et quoi qu'il arrive, elles ne vont pas au fond Un bon marcheur va plus vite qu'un rameur ordinaire C'est l'amusement du jour

La Fievre Typhoide

Interview de M. le docteur Lambert, à la *Tribune*, de Winnipeg :

Je ne crois pas me tromper en affirmant que quatre-vingt pour cent de ceux qui souffrent de la fièvre typhoïde aujourd'hui à Winnipeg sont des recrues qui nous sont arrivées de l'Est ou d'autres climats au cours des derniers dix huit ou vingt-quatre mois Un bon nombre se logent dans des maisons dépourvues des commodités modernes et s'entourent ainsi de dangers.

Il y a aussi un autre facteur très efficace à développer la fièvre. Les nouveaux arrivés mettent toujours un certain montant de coquetterie à braver la rigueur de nos hivers. La faute a été commise bien des fois ici: on se croit capables de supporter le froid et on ne se couvre pas suffisamment de vêtements chauds et de fourrures. La constitution s'en trouve affaiblie au printemps et reçoit très facilement le germe de la maladie; le soleil réchauffant et dissolvant tout, à cette époque, l'air et l'eau deviennent viciées en bien des cas; ceux qui sont affaiblis par l'hiver sont plus susceptibles que les autres de se trouver affectés. Morale: Habillez-vous chaudement, durant l'hiver, et au printemps vous courrez chance de résister aux germes dangereux.

AUTOMOBILISME

Nous avons au-delà de cent vingt-cinq automobiles à Winnipeg.

Pour la population de la ville, c'est,dit-on,une très jolie proportion.

A toutes heures du jour, vous les voyez venir, ces puissantes machines, roulant rapidement sur le pavage et commandant d'une voix brève aux piétons de se ranger!

Nous n'avons pas connaissance de graves accidents encore. Du reste l'allure— qu'on a réglementée à l'hotel-de-ville— demeure modérée.

Voici quelques proverbes d'automobilistes; c'est une reproduction d'un journal de France, où l'automobile a une vogue extraordinaire :

—A moteur, moteur et demi.

—Le pneu est l'ennemi du bien.

—Qu'importe le paysage, pour vu qu'on ait l'ivresse !

—Adieu ! veau, vache, cochon, couvée!

—Les voyages en auto déforment la jeunesse.

—Partir, c'est mourir un peu.

—Bien qu'il n'aime pas le panache, l'automiliste ne voyage qu'avec pompe.

—Qui veut voyager loin ménage son essence.

—Les autos s'envolent,les écrasés restent.

—Le chauffeur passe,sa laideur reste.

—Souviens-toi que tu n'es que poussière.

—Un auto de malheur est bien vite arrivé.

—Etre ou ne pas être... écrasé. *That is the question.*

—Les chiens de piétons aboient, la caravane d'autos passe.

—Ils ont des oreilles et ils n'entendent pas.

—La force de l'auto prime le droit du piéton.

—A bon entendeur, salut!

—Je passe, je casse, je lasse.

—L'auto, c'est moi.

—Je meurs où je panache.

—Je panse, donc je suis— criminel.

—Ni vu, ni connu,

—Pas vu, pas pris.

DANS LES HOPITAUX

L'expérimentation faite dans les hôpitaux a démontré que le BAUME RHUMAL est supérieur à tous les médicaments employés jusqu'à ce jour pour le traitement et la guérison des rhumes, toux, bronchites et les affections de la gorge et des poumons.

Vous Maigrissez?

Quelle que soit la cause de cet amaigrissement, il s'agit de l'enrayer au plus vite. Le

Vin St-Michel

un petit verre avant chaque repas, vous refera du sang, des muscles et des nerfs. A ce régime bienfaisant vous regagnerez en peu de temps, l'embonpoint perdu.

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 Rue St-Paul, Montréal, Agents Généraux.
EASTERN DRUG CO., 14 Fulton Street, Boston, Mass., Dépositaires pour les Etats-Unis.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIR

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, a décidé de faire comme amélioration locale le trottoir ci-après mentionné à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci après mentionné, savoir :

Un trottoir de 5 pieds 4 pouces de largeur, en madriers de pin, sur le côté Est de la rue Aulneau, depuis la ligne Nord de l'avenue Hamel, jusqu'à la ligne Sud de la rue de l Hopital. Coût approximatif, $565 00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d argent égale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit trottoir et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 11 octobre 1905.

Par ordre, THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

CANADIAN NORTHERN HOTEL

Coin de l'Avenue Provencher et de la rue Dumoulin

OLIVA BENARD, Prop.

Téléphone 2966

Ce magnifique hôtel est maintenant sous la direction de soussigné. Chambres de première classe chauffées à la vapeur. Liqueurs et cigares de choix. Pension de première classe.

OLIVA BENARD,
Propriétaire.

EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc.

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.

T. PELLETIER, AVENUE TACHÉ St-Boniface.

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE

LA CUSSON LUMBER CO.

Scieries Cours et Bureaux, Avenue Provencher, vis-à-vis la rue St-Joseph.

Telephone 2625

Boite de Poste 164

FABRICANTS —DE— Portes et Chassis, Cadres, Moulures, Bois Tournés, Tous ouvrages en bois.

MARCHANDS —DE— Toutes espèces de bois de construction, planches, lattes, bois de corde, etc, etc.

Aussi tous les matériaux nécessaires à la construction.

Bois de Corde et Charbon.

HOTEL QUEBEC

COIN DES AVENUES PROVENCHER ET TACHÉ, ST-BONIFACE.

V. & E. COUTURE, Prop.

Téléphone 2123.

Ce magnifique Hôtel est maintenant ouvert au public. Chambres de première classe chauffées à la vapeur. Liqueurs et cigares de choix. Pension de première classe. Bonne écurie.

GRATIS Un ... sur les maladies des nerfs et une bouteille échantillon de notre remède sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, aux pauvres surtout

KOENIG MED. CO.
100 Rue Lake, CHICAGO.

En vente chez les pharmaciens, $1.00 la bouteille, 6 pour $5.00

POUR

NETTOYAGE DE TAPIS

—ET—

Emmagasinage de Meubles,

Téléphonez à

RICHARDSON,

TEL 128, - - FORT STREET,

Pres de la rue Ste-Marie WINNIPEG

OXYDONOR

Oxydonor agit d'une manière irrésistible. Il amène la guérison des maladies récentes en un temps très court (d'une heure à huit heures) et celle des maladies chroniques en un temps proportionné à leur durée.

DEBILITE GENERALE

L. O. GENEST, garde-magasin, C. P.R., Winnipeg, Man., dit :

J'ai eu la preuve qu'OXIDONOR fait tout ce que vous en annoncez pour l'excitation nerveuse et la débilité générale.

RHUMATISME MUSCULAIRE

JOHN HAFFNER, Winnipeg, Man., Can., dit :

J'ai eu une attaque sérieuse de rhumatisme musculaire, suite de la grippe. Après trois jours d'usage d'OXIDONOR, je pus jeter mes béquilles.

BRONCHITE, CATARRHE

F FREE, de Winnipeg, Man., écrit le 31 juillet 1900 :

J'ai employé OXIDONOR pendant deux semaines pour la bronchite et le catarrhe dans la tête, et je me sens maintenant comme tout rajeuni.

Nous vous expédierons gratuitement par la poste notre livre No 30 contenant les renseignements, prix et plusieurs certificats de guérisons.

Pour plus amples informations, s'adresser à

Dr H. SANCHE & CO.

2268, rue Ste-Catherine, MONTREAL, P.Q

La Poudre de Savon Désinfectant de Lever Y-Z (Wise Head) est meilleure que les autres poudres, car elle est un désinfectant aussi bien qu'un savon. 34

Dans toutes les demeures il devrait y avoir un remède convenable en cas d'accidents ou de maladies qui arrivent soudainement. Le meilleur en ces cas est le Pain-Killer. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.

SA FORCE EST DANS SA PURETE

REDWOOD LAGER

Cette bière est faite d'orge du Manitoba et de la meilleure importation de houblon; âge requis, embouteillée avec soin.

DEMANDEZ-LA

E. L. DREWRY

WINNIPEG MAN.

—LA CIE—

COLLIN LIMITEE

MAGASIN DEPARTEMENTAL

DE SAINT-BONIFACE

MARCHANDISES SÈCHES
HARDES FAITES,
FOURRURES, CHAUSSURES
GROCERIES,
VAISSELLE,
GRAIN,
FLEUR,
SON ET GRU,
BOIS ET CHARBON,

AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE,
—LA CIE—
COLLIN LTD.

L. J. COLLIN, Gérant.

Nouvelle Boutique DE PEINTRE

RUE LAVERANDRYE

M. F. D. Pambrun désire annoncer au public qu'il est prêt à exécuter, à bon marché, tous les ordres que l'on voudra bien lui confier. Ouvrages garantis, tels que Blanchissages, tapisseries,réparage de meubles etc., etc.,

M. Pambrun remercie le public de l'encouragement qu'il a reçu par le passé et compte de nouveau sur son patronage. S'adresser à sa maison privée Rue La Verandrye Saint-Boniface.

F. D. Pambrun.

A LEMAY

ST-BONIFACE, MAN.

Clos de Bois

Toute Espèce de Boiseries Fines; Châssis et Portes de Toutes Sortes; Bois de Corde et Charbon Dur et Mou

Etant le seul Marchand de Bois Canadien Français de Winnipeg et de Saint-Boniface, je sollicite le patronage du public et particulièrement celui de mes compatriotes

COIN DES RUES TACHÉ ET PROVENCHER.

Telephone 1364

ECURIE DE LOUAGE M. DENIS D'AOUST

161 et 163 Rue Garry

M. D'Aoust informe ses amis et le public qu'il fait manufacturer dans la Ville de Winnipeg des voitures de première classe et qu'il est toujours prêts à servir la population de Saint-Boniface avec des voitures de premier choix. De plus il informe le public que M Bourgouin n'a aucune connection avec son écurie.

Téléphone 141.

CHOOLATS SUPERFINS DE BOYD

La confection des chocolats est peut-être ce que nous soignons le plus. Nous pouvons classer nos chocolats aujourd'hui comme parmi les meilleurs du continent. Nos chocolats et bonbons sont insurpassable; mais ils en surpassent beaucoup d'autres. Venez en acheter une boite aujourd'hui.

W. J. BOYD,

422 Rue Principale - - Bloc McIntyre

579 RUE PRINCIPALE

COIN DE L'AV. DU PACIFIQUE

C. A. IRVINE JOS TURNER J. W. MOULD

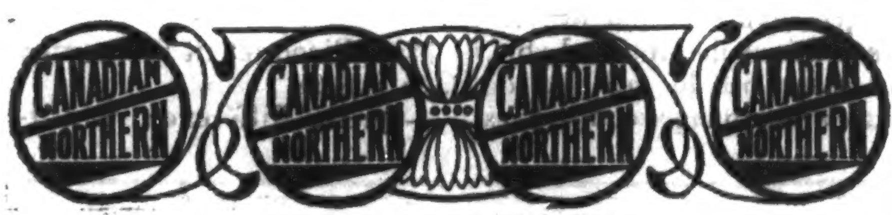
PRIX FOURNIS SUR DEMANDE
TELEPHONE 529

STANDARD PLUMBING CO'Y

296 RUE FORT, WINNIPEG.

Appareil de Chauffage à air chaud Ou à vapeur, Plombiers une spécialité, une spécialité.

— LE —



RAILWAY

A repris son **PASSAGER QUOTIDIEN** entre

WINNIPEG ET PORT ARTHUR

LE "STEAMSPIP EXPRESS"

A aussi été en opération. Un train magnifique, confortable, élégant, il consiste en chars dortoirs, chars de première classe, chars réfectoires.

Laisse Winnipeg à 16.00 h / Arrive à Port Arthur a 8.30 h } QUOTIDIEN { Laisse Port Arthur à 18.00 h / Arrive à Winnipeg à 11 30 h

Connections à Winnipeg avec toutes les lignes du C. N. R.

Connections à Port Arthur avec les bateaux de la Northern Navigation Co., Canadian Pacific S.S., Booth S.S., et le C. P. R., pour tous les points dans l'Est et le Sud.

Taux ou aucune information donnes par les agents du C. N. R.

Lavez les plats, les casseroles ou les pots avec le Savon Soo de Lever (une poudre) et la graisse disparaitra comme par enchantement. 36

M. ALBERT LEMIRE

Recouvre ses forces grace aux

PILULES MORO pour les Hommes.

" Les médecins me disaient que j'étais consomptif et leurs remèdes ne me faisaient pas de bien. J'ai commencé à prendre les PILULES MORO pour les Hommes et tout de suite je me suis senti mieux. C'est grâce à ce puissant tonique si je puis maintenant travailler à l'aise. Je suis très bien et fort."—

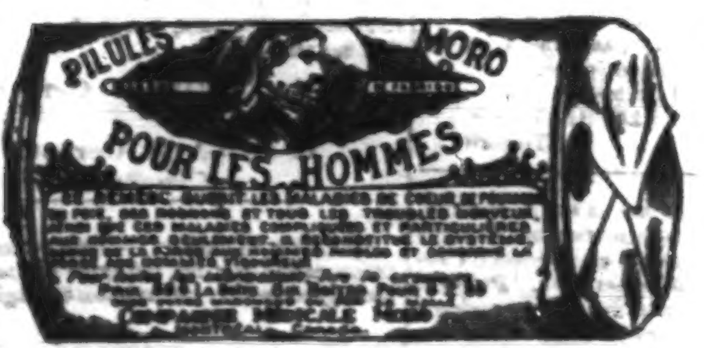
ALBERT LEMIRE, St-Célestin, Co. Nicolet, Qué.

ALBERT LEMIRE,
St-Célestin, Co. Nicolet, Que.

M. A. Lemire est un jeune homme qu'une grave maladie avait beaucoup affaibli. Pendant deux ans il a été trainant, sujet à des douleurs de côtés, des maux d'estomac, manquant d'appétit et ne pouvant travailler. Les médecins lui disaient qu'il était atteint de consomption et en effet il le craignait beaucoup à cause d'une bien mauvaise toux qu'il ne pouvait guérir. Il écrivait alors aux Médecins de la Compagnie Médicale Moro: "Je n'ai que dix-sept ans et je suis bien ennuyé d'être toujours malade. Quelques personnes me disent qu'il me faut changer de métier, d'autres que je vis trop enfermé, chacun dit son mot et je demeure toujours au même point. J'ai décidé de prendre les Pilules Moro et j'ai pensé que vous pourriez me dire ce qu'il me faut." Quelques mois plus tard, il annonçait son parfait rétablissement.

Un homme qui tousse, qui a toujours mal à l'estomac, à la tête, aux reins, qui a des palpitations de cœur dès qu'il fait quelqu'ouvrage, est certainement un homme bien malade; ces symptômes démontrent chez lui une grande faiblesse et un état de santé délabré. En donnant des forces, les Pilules Moro guérissent tous ces symptômes; prises à temps, elles ne manquent jamais de rétablir parfaitement.

Fac-Simile exact d'une boite de Pilules Moro.



L'Etiquette est de papier blanc imprimé en bleu.

Certains commerçants et médecins peu scrupuleux n'hésitent pas, lorsqu'on leur demande les PILULES MORO pour les Hommes, à recommander, dans un but intéressé, une substitution, un remède quelconque qui, disent-ils, guérit tout aussi bien que les PILULES MORO.

Les hommes malades, qui veulent se guérir, doivent se méfier, car il y va de leur santé, et ainsi prévenus, ils doivent exiger les PILULES MORO pour les Hommes, qui sont contenues dans des boîtes de bois, enveloppées d'une étiquette imprimée en bleu, portant le nom de la Compagnie Médicale Moro, comme la vignette ci-contre.

Si les malades ne peuvent les trouver dans leur localité, nous les prions de nous écrire directement. Nous les leur enverrons sur réception du prix 50 cts pour une boîte, $2.50 pour six boîtes.

Venez nous voir ou écrivez-nous sans crainte, si vous désirez avoir des conseils sur votre maladie, nos consultations sont tout à fait gratuites.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 1724, rue Ste-Catherine, Montréal.

AGENTS POUR LA
FAMEUSE MACHINE
A ECREMER
LA NATIONALE

La meilleure
La plus simple.
La moins dispendieuse!
La plus facile à opérer.

Allaire & Bleau

... AVENUE TACHE . . SAINT-BONIFACE

Vous trouverez a notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile a Machine, Poêle a Cuisine, Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de Ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparés de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant, toute compétition au comptant seulement.

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Couchettes en fer. Matelas, etc., etc.

Agents d'Assurances contre le Feu.

Allaire & Bleau

Saint-Boniface.

DESPATIS & OUELLETTE

Marchands

DE BOIS ET CHARBON

TELEPHONE 2080

On pourra avoir toute sorte de bois de chauffage et charbon en s'adressant à ces messieurs.

O. COUTURE & Co

MARCHANDS,

RUE DUMOULIN ST-BONIFACE

Epiceries, Provisions, Son, Gru,

Vaisselles, Chaussures, etc., etc.

Epiceries de premier choix,

Une visite vous convaincra.

Nos prix sont satisfaisants.

TELEPHONE 2563.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT

BLOC COUTURE

RUE DUMOULIN SAINT-BONIFACE.

BY RAIL, ... LAKE, WAGHORN'S GUIDE